

BRIDGE CLUB ARAVIS

Règlement intérieur

Ce Règlement Intérieur complète les statuts du Bridge Club Aravis afin de préciser les détails du fonctionnement de l'Association. Il est affiché dans le local du Club.

Article 1 : Activités

Les tournois de régularité, homologués par la FFB, ont lieu le lundi et le jeudi, à 16 h 30 du 1^{er} octobre au 31 mai, à 17 h 30 du 1^{er} juin au 30 septembre (présence souhaitée ¼ h avant).

Les cours de formation sont assurés bénévolement par un membre du club et ouverts aux membres à jour de leur cotisation annuelle.

Les membres se réunissent dans un esprit de convivialité, d'entraide, de dévouement et de participation au fonctionnement du club dans les tâches d'organisation et d'entretien.

Pendant les tournois, les téléphones portables doivent être éteints et le plus grand calme doit régner par respect pour les autres participants.

Article 2 : Administration

Le Président gère et administre l'Association et rien n'est entrepris sans son accord. En cas de désaccord, le sujet est porté devant le Conseil d'Administration voire devant l'Assemblée Générale qui est souveraine.

Il réunit et préside les Conseils d'Administration et Assemblées Générales.

Lors de l'élection des membres du Conseil d'Administration, dans le cas où il y a plus de candidats que de postes à pourvoir et où deux candidats obtiendraient le même nombre de voix, le plus âgé serait élu.

Le Secrétaire assure les comptes-rendus des réunions.

Le site internet « Bridge Club Aravis » est mis à jour régulièrement.

Les tournois sont organisés par un ou plusieurs membres délégués par le Président et les résultats sont envoyés par internet à la FFB et affichés dans le local du club.

Article 3 : Comptes

La trésorière :

* perçoit les cotisations, les droits de table, les licences, les participations aux diverses manifestations (repas, tournois exceptionnels), les subventions et toutes les autres sortes de ressources légales et les dépose sur le compte bancaire ouvert au Crédit Agricole de La Clusaz dont le Président et la Trésorière sont les seuls à avoir la signature.

* reverse au comité Dauphiné-Savoie et à la FFB le montant des licences et la part des droits de table selon les règles édictées par ceux-ci.

* règle les dépenses (achat de fournitures, nourriture, loyers, assurances) avec l'accord du Président et sur présentation de factures qui seront conservées.

* tient un livre des comptes qui sera vérifié une fois par an par le vérificateur des comptes nommé par l'Assemblée Générale.

* prépare le rapport financier et le budget prévisionnel qui seront étudiés en Conseil d'Administration avant d'être présentés à l'Assemblée Générale.

L'exercice comptable court du 1er juillet au 30 juin de chaque année.

Article 4 : Tarifs

Cotisation annuelle : 25 € par personne, 40 € pour un couple. Les cotisations sont appelées par la trésorière à partir de l'Assemblée Générale annuelle qui en fixe le montant.

Droits de table : 4 € pour un membre du club, 6 € pour un licencié non membre du club, 7 € pour un non licencié.

Carte de 12 droits de table : 40 € pour un membre du club, 60 € pour un joueur non membre du club.

Ces droits de table sont encaissés au début de chaque tournoi par la trésorière.

Article 5 : Contacts

Jean COHADE (Président)
Tél. : 06 09 58 68 99
cohade.jean@wanadoo.fr

Vittorio DALL'AGLIO (Secrétaire)
Tél. : 06 47 22 87 65
v.dallaglio@orange.fr

Josette MERMILLOD (Trésorière)
Tél : 06 62 32 04 68
h-mermillod@neuf.fr

Le courrier est adressé au domicile du Président :
Jean COHADE
83, route de la Vallée du Bouchet
Immeuble « Les Arces »
74220 Le Grand Bornand

Fait à La Clusaz, le

Le président

Le secrétaire